



ÉCONOMIE CIRCULAIRE FOCUS SUR 30 ACTEURS BL'EUROMÉTROPOLE

(i) Repèr'

#economie | janvier 2024

L'Eurométropole de Metz s'est engagée dans une stratégie de développement de l'Économie circulaire (ECI) sur son territoire, et ambitionne d'obtenir une labellisation Ademe.

Le diagnostic réalisé dans ce cadre, porté par la Direction de la transition écologique avec l'appui de l'AGURAM, a permis d'illustrer les 7 piliers de l'économie circulaire avec des initiatives portées par des acteurs du territoire.

L'Économie circulaire consiste à produire des biens et services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire.

Elle repose sur 7 piliers: approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage.



L'APPROVISIONNEMENT DURABLE

DÉFINITION

L'approvisionnement durable consiste à prendre en compte l'impact environnemental et social des ressources utilisées dans la fabrication d'un bien ou d'un service, depuis leur extraction jusqu'à leur transformation.

On peut privilégier les matières recyclées ou recyclables, l'approvisionnement en énergies durables, ou encore préférer les ressources locales ou de proximité.

ILLUSTRATION

Plusieurs entreprises du territoire de la métropole ont fait le choix de porter une attention particulière à la provenance de leurs matières premières.

Par exemple, le fleuriste Pierres fleurs ciseaux à Metz s'approvisionne en fleurs françaises produites localement. Appartenant au collectif de la fleur française, il garantit que ses compositions florales sont réalisées avec des fleurs d'horticulteurs français, en plus de celles que cultive directement l'entreprise. Les compositions respectent alors la saisonnalité.

La coopérative d'alimentation Coop'Éthique à Woippy propose des produits bio aux consommateurs (légumes et fruits, céréales, produits d'épicerie et produits frais), si possible locaux.

D'autres privilégient l'usage de matières recyclées ou recyclables. C'est le cas de Eqiom bétons à Metz, qui fabrique et utilise des bétons réalisés à partir de granulats issus de chantiers de déconstruction.

Hahn France, basé à Peltre, s'inscrit également dans cette démarche. L'entreprise récupère des déchets plastiques issus du tri sélectif afin de les valoriser et de les réutiliser pour créer sa propre matière première, le hanit®. Elle traite chaque année 90 000 tonnes de matériaux, qui produisent 65 000 tonnes de hanit® en limitant l'utilisation d'autres





ressources telles que l'eau. Le hanit®, matériau durable garanti 20 ans, sans entretien et 100 % recyclable permet la réalisation de produits utilisés dans le secteur agricole, dans l'horticulture ou dans l'aménagement paysager et urbain (clôtures, mobilier urbain, aires de jeu, poteaux, etc.).

L'ÉCOCONCEPTION

DÉFINITION

L'écoconception d'un produit, d'un bien ou d'un service, prend en compte, afin de les réduire, les effets négatifs de la production sur l'environnement tout au long de son cycle de vie (diminuer les quantités de matière ou d'énergie utilisées, allonger la durée de vie du produit, faciliter sa réparation/reconditionnement/recyclage, etc.) en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances.

Plusieurs labels existent pour certifier l'écoconception d'un produit comme l'Écolabel européen, la certification NF Environnement ou la norme mondiale ISO 14062.

Avec l'application de la loi Agec, certains labels doivent être davantage mis en avant pour informer les consommateurs sur l'écoconception des produits. Ainsi, certains sont en cours de test comme le PEFtrust concernant les vêtements et chaussures, ou encore l'Éco-score® pour la restauration et les produits alimentaires. Enfin, l'Afnor réalise des évaluations sur la base de la norme expérimentale XP X30-901 « Système de management de projet d'économie circulaire » depuis 2018.

ILLUSTRATION

L'écoconception, surtout dans le cas des matériaux ou de la recherche, peut être soutenue par différents organismes. Par exemple, la Région Grand Est et l'Ademe financent la CCI pour la mise en place du programme MakCCIng durable, qui propose un accompagnement collectif et individuel à des entreprises souhaitant se lancer dans des démarches d'écoconception : une vingtaine d'entreprises du Grand Est ont rejoint le programme en 2022 et 2023.

L'Eurométropole compte plusieurs entreprises qui ont fait le choix de l'écoconception, notamment dans le domaine des matériaux de construction et du bâtiment. L'entreprise Replace implantée à Woippy s'est engagée dans une démarche d'écoconception pour proposer un produit avec le cycle de vie le moins émetteur de gaz à effet de serre. L'entreprise s'est spécialisée dans la transformation de plastiques composites multi-composants qui ne sont normalement pas recyclés du fait de leur complexité. La matière est broyée, chauffée et moulée pour obtenir des pièces allongées cylindriques ou cubiques permettant la

fabrication de produits finis ou semi-finis recyclables à 100 %, garantis 10 ans et utilisables notamment pour du mobilier urbain. La technologie développée génère une emprise foncière moindre, ce qui permet de multiplier les sites de transformation et de développer des boucles circulaires locales. La collecte, la transformation et la vente doivent se faire dans un périmètre de maximum 300 km.

L'Eurométropole peut aussi s'appuyer sur le pôle de compétitivité « Matériaux, procédés, solutions » Materalia, dont les domaines d'activité concernent l'innovation et la recherche-développement dans le domaine de la métallurgie, des procédés propres et durables, des matériaux structurants, ainsi que de la transition écologique et numérique. Le pôle enregistrait, en 2021, plus d'une centaine d'adhérents et une quarantaine de projets réalisés.

Ces dispositifs sont des atouts indéniables pour le développement de l'écoconception sur le territoire métropolitain.

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT)

DÉFINITION

L'EIT se définit comme un système d'organisation de mutualisation des ressources sur un territoire. Les moyens, les matières premières et la logistique peuvent faire l'objet d'une utilisation commune et les déchets de production peuvent devenir des ressources pour d'autres. Ainsi, la pollution et le rejet des déchets sont plus limités.

ILLUSTRATION

L'Eurométropole de Metz a mis en place, depuis 2021, plusieurs occasions des rencontres entre acteurs privés et publics afin de favoriser l'émergence de synergies et propose des pré-diagnostics de flux aux entreprises pour identifier des ressources à enjeux. De ces échanges un groupe de travail sur le recyclage des plastiques souples a émergé et continue de se réunir en vue de développer une solution locale et mutualisée.

Si la démarche d'EIT de l'Eurométropole est encore émergente, celle de l'association FE2I à Florange est à souligner. Créée en 2014, elle rassemble plus de 500 entités et a permis de mettre en place des projets autour de l'optimisation des flux, de la mutualisation des achats ou encore d'organiser des opérations groupées pour réduire les factures énergétiques. Le fonctionnement et l'expérience de ces actions peuvent être un atout pour l'Eurométropole dont les entreprises pourraient s'inspirer et se mettre en relation.

Sur le plateau de Frescaty (ancienne base aérienne 128 au sud de Metz), un pôle de transformation agroalimentaire se développe. Ainsi, la brasserie la Tuilerie, la biscuiterie La bascule (qui utilise des ingrédients classiques et également des coproduits alimentaires : drêches de brasserie, chapelure de pain, farine de noisette, son d'épeautre. etc.), la cave à bières Les 3 MousseQuetaires, La Conserverie locale (qui transforme des fruits et légumes invendus), ainsi que 2 entreprises spécialisées dans la fabrication d'huiles, y sont déjà installées. Ces implantations et les lers liens développés entre les entreprises amorcent une nouvelle dynamique et des synergies à venir.



L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ (& DE LA COOPÉRATION)

DÉFINITION

L'économie de la fonctionnalité est un modèle économique alternatif qui remplace la notion de propriété du bien par celle de l'usage du bien. Ainsi, la valeur ajoutée ne repose plus sur la consommation d'énergie et de matières premières, mais sur la fonctionnalité du bien. Ce modèle vise à développer des solutions intégrées de biens et services dans une perspective de développement durable. L'échange économique ne s'appuie plus sur le transfert de propriété de biens, qui restent la propriété du producteur tout au long de leur cycle de vie, mais sur le consentement des usagers à payer une valeur d'usage (accès à un vélo en libre-service, assurance de parcourir X kilomètres avec des pneus, Y heures d'éclairage public, etc.).

L'économie de la fonctionnalité ne se résume pas au concept de location, car elle s'inscrit dans une **perspective de développement durable**. En effet ce système engage le producteur à une réflexion à long terme sur ses produits, puisque c'est lui qui les récupère en fin de vie. Il peut alors

décider de les réparer, de les remanufacturer ou de les recycler. Pour le consommateur, c'est une assurance contre l'obsolescence programmée.

Pour illustrer cette différence, prenons l'exemple du domaine des transports de particuliers. Tandis que les sociétés de location de véhicules vendent un service pratique (location d'une voiture à l'aéroport, que l'usager n'utilise que quelques heures ou quelques jours), d'autres entreprises proposent une alternative à la possession d'un véhicule en mettant à disposition des véhicules en libre-service.

L'économie de la fonctionnalité est très souvent rattachée à celle de la coopération, dans laquelle la collaboration entre les acteurs d'un territoire (citoyens, collectivités, entreprises, etc.) se développe pour générer un impact positif sur leurs modes d'organisation.

ILLUSTRATION

Dans l'Eurométropole de Metz, l'économie de la fonctionnalité est peu développée, notamment parce que ce modèle économique est encore peu adopté par les entreprises. Le principal exemple connu concerne le secteur des transports, avec la mise en commun de voitures individuelles proposée par Citiz. À l'aide d'un forfait calculé sur le kilométrage et le temps d'utilisation, les utilisateurs réservent un véhicule et l'utilisent selon leurs besoins. Ce principe est aussi décliné par la société de transport de l'Eurométropole, le Met', avec plusieurs types de vélos.

En dehors du territoire, un autre exemple est la société **Urbanéo** qui a décidé de changer son modèle pour dépasser l'offre de mobilier urbain et proposer un service de mobilité complet. Le travail d'éco-conception permet de fabriquer du mobilier plus durable et qui répond à l'usage, à la maintenance et à l'entretien attendu par l'acheteur. Ainsi vous n'achetez plus simplement un abri-bus mais un service permettant aux usagers d'attendre un transport en commun dans un abri propre et entretenu qui propose également un regroupement de vélos ou de véhicules en autopartage. L'entreprise a placé l'usage de ce mobilier au cœur de son offre.

Par ailleurs, l'économie de la fonctionnalité se rapproche, sous certains angles, de l'économie collaborative où sont mis en lien deux consommateurs pour que l'un vende un usage à l'autre. Par exemple la plateforme OuiCar permet de louer son véhicule lorsque l'on n'en a pas besoin.



LA CONSOMMATION RESPONSABLE

DÉFINITION

La consommation responsable amène l'acheteur (particulier, privé ou public) à intégrer les critères du développement durable. Elle est donc à la fois respectueuse de l'environnement, bénéfique pour l'économie (locale) et tient compte de critères plus sociaux comme l'intérêt général, l'équité, la santé ou l'inclusion. Elle implique, bien sûr, une prise en compte de toutes les étapes du cycle de vie du produit ou du service demandé.

Les consommateurs peuvent être conseillés au moyen d'affichages, comme les labels environnementaux ou territoriaux (plus d'une centaine référencée par l'Ademe) : MOSL, Made in France, produits AB, NF Environnement, produits issus du commerce équitable, Oeko-Tex, éco-conception, etc. Certains produits doivent également annoncer leur consommation en énergie, tels que les équipements électroménagers (classement D à A+++) et les biens immobiliers (DPE).

Les dimensions de la consommation responsable sont très larges. Son application est donc protéiforme selon les consommateurs et leur sensibilité. Certains accorderont plus d'importance à la provenance du produit, d'autres à réduire l'impact environnemental de son usage et/ou sa conception ou d'autres encore à la politique sociale de l'entreprise. Pour ces raisons, la consommation responsable est également au cœur de la commande publique puisqu'au-delà des obligations légales, c'est un moyen fort pour le territoire d'affirmer et de faire appliquer ses valeurs en intégrant des clauses spécifiques dans les marchés.

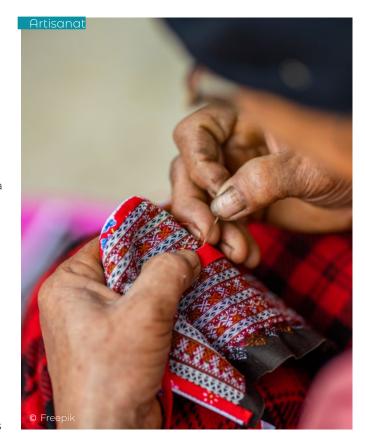
La consommation responsable comprend une part de consommation collaborative, liée au développement des nouvelles technologies telles que les plateformes de partage (covoiturage, don, location d'équipement entre particuliers). Les entreprises peuvent aussi mettre leurs ressources humaines (mécénat de compétences) ou leurs locaux en commun.

ILLUSTRATION

Plusieurs commerçants de l'Eurométropole ont fait le choix de proposer des produits alternatifs à leur clientèle. Certains sont intégralement issus du commerce équitable, comme dans la boutique de l'association Artisans du Monde à Metz, ou encore issus de la production locale ou bio. Le mode de vente « vrac » est, lui aussi, un vecteur de consommation responsable que l'on retrouve dans les magasins Day by day, Naturalia, ou encore L'Eau vive.

L'alimentation n'est pas le seul secteur concerné : la **Bouquinerie du centre** propose des livres neufs invendus à prix réduits. Le magasin **Picture store** vend des vêtements de sport conçus à partir de matières recyclées, éco-conçus de manière à être réparés par des partenaires et recyclés après récupération en magasin.

Enfin, la consommation responsable est aussi une affaire de sensibilisation : des associations comme Zero Waste peuvent être un relais pour diffuser ces bonnes pratiques. En plus d'inciter les consommateurs à réduire leurs déchets en commençant par l'achat (moins d'emballages par exemple), l'association intervient aussi pour la réparation, le compostage et le recyclage. L'antenne messine de Zero Waste déploie le projet Nouvelles Assiettes de Metz dont l'objectif est de promouvoir la vente à emporter sans déchets en proposant des plats hermétiques en verre dans 6 restaurants de la métropole.



L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE

DÉFINITION

L'allongement de la durée de vie d'un bien peut passer par plusieurs actions :

- le réemploi : quand le produit ou la matière sont utilisés à nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils ont été conçus, sans que ceux-ci n'aient eu le statut de déchets (Emmaüs, brocante ou revente entre particulier par exemple);
- la réutilisation : quand le produit ou la matière sont réutilisés pour leur usage, mais qu'ils ont eu le statut de déchet (ex. dépôt en déchetteries) ; ils subissent une préparation préalable pour assurer à nouveau ses fonctions ;
- ♦ la réparation et le reconditionnement (remise à neuf et reconditionnement d'un produit dans le but de le vendre);
- le remanufacturing : effectué principalement par les entreprises pour leurs propres produits en les reconstruisant grâce à des pièces réutilisées, réparées ou neuves.

ILLUSTRATION

Souvent symbolisé par les ressourceries et recycleries, l'allongement de la durée de vie peut prendre des formes diverses comme les **Repair Café** (au moins 2 référencés dans le réseau international Repair Café dans la métropole), des entreprises de réparation spécialisées (31 artisans labellisés sur le réseau **Répar'acteurs**) ou encore des entreprises spécialisées dans le reconditionnement d'équipement technologique.

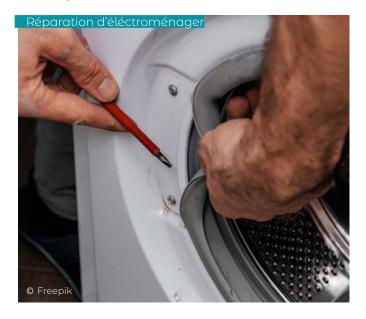
Le réemploi et la réutilisation sont des secteurs majeurs pour les entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS) puisqu'ils représentent 1/3 de leur chiffre d'affaires.

L'association PC Solidaire à Metz en est un exemple : elle promeut l'inclusion numérique en y combinant la réduction des déchets informatiques. Concrètement, elle collecte des ordinateurs en fin de vie, les reconditionne et les propose à la vente. Les modèles irréparables (20 % du stock) sont démantelés et envoyés en filière de recyclage. Parmi les 2 600 ordinateurs déjà réparés 400 ont été offerts à des personnes en situation de fracture numérique.

Concernant la réparation d'équipements, les acteurs de l'ESS ont vu apparaître, dans la métropole, des acteurs nationaux tels que Murfy, qui propose l'intervention de réparateurs d'équipements à domicile. Cette structure développe aussi des ateliers de reconditionnement, lui permettant ensuite de mettre en vente des équipements ménagers à des prix plus compétitifs.

Le réemploi et la réparation ne concernent pas seulement le matériel électronique, il peut s'appliquer à tout type de produits et matériaux.

De cette manière, la Matériauthèque Lorraine (de l'association Eccu'm) installée au centre Afpa à Metz propose des invendus, surplus de chantier et chutes de production de produits et matériaux du bâtiment. Elle permet le réemploi de ressources tout en créant de l'emploi solidaire en tant qu'atelier et chantier d'insertion.



LE RECYCLAGE

DÉFINITION

Dans le code de l'environnement, le **recyclage** est défini dans le code de l'environnement comme consistant « en toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins ». Le déchet redevient donc une matière première après transformation. Ces traitements

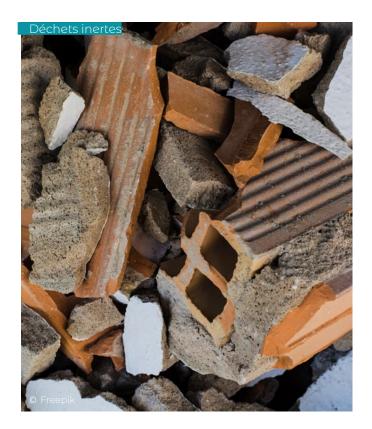
peuvent prendre plusieurs formes et méthodes : chimique (permet de séparer les composants), mécanique (par broyage par exemple) ou organique dans le cadre d'engrais ou de carburants. Ces méthodes requièrent une consommation énergétique plus ou moins importante, ce qui explique la 4e place du recyclage dans la hiérarchie des normes des traitements des déchets.

ILLUSTRATION

Les activités économiques autour du recyclage sont de plus en plus sollicitées, en lien avec le besoin de certaines entreprises de se fournir en matières recyclées. Plusieurs entreprises sur le territoire métropolitain et à proximité se sont lancées dans ce secteur. Si, pour certaines, le recyclage est un moyen de diversifier leur activité, pour d'autres, le recyclage fait partie intégrante de leur modèle économique.

Ainsi, l'entreprise de collecte et de valorisation des déchets **Haganis** s'est dotée d'un espace de concassage. Les déchets inertes récupérés en déchetteries (tuiles, pavement, etc.) ou à la Plateforme d'accueil et de valorisation des déchets (PAVD) sont réduits en graviers ou pierres de petites tailles, afin d'être utilisés dans des chantiers de travaux publics.

Certaines matières sont plus recyclées que d'autres du fait de leur rareté et leurs coûts. C'est le cas notamment des métaux rares utilisés dans les appareils numériques. La société VD3E dans les Vosges propose de recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), d'origine ménagère ou professionnelle et s'occupe de récupérer les fractions d'appareils qui peuvent faire l'objet d'une réutilisation ou de recyclage.





L'Économie circulaire est un concept encore mal connu, aux contours vastes et parfois difficiles à cerner. Pourtant, c'est un levier pour ancrer la métropole dans une transition écologique dynamique. Les nombreux exemples présentés dans ce document montrent que l'Économie circulaire crée de la valeur économique, conduit à des innovations, soutient le développement local et améliore le cadre de vie des habitants au travers d'une consommation plus responsable et de services de proximité.

Face à ces enjeux, l'Eurométropole de Metz s'engage dans une **stratégie métropolitaine** pour le développement de l'Économie circulaire sur son territoire, en mettant la priorité sur **3 secteurs clés**:

- ♦ les achats publics socialement et écologiquement responsables ;
- ♦ le numérique ;
- ♦ le BTP.



POUR ALLER + LOIN > RDV SUR WWW.AGURAM.ORG

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- ♦ Diagnostic : Vers une stratégie métropolitaine d'économie circulaire, AGURAM 2023
- ♦ Repèr' de synthèse : Économie circulaire, Vers une stratégie métropolitaine d'économie circulaire, AGURAM 2023

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Diagnostic : L'ESS, un moteur de développement pour la métropole messine, AGURAM 2020
- ◇ Repèr' de synthèse : Metz Métropole, territoire d'Économie sociale et solidaire, AGURAM 2020



Retrouvez toutes les publications de l'agence : www.aguram.org



Directeur de la publication : Patricia GOUT

Étude réalisée par : Camille Pairault, Fabienne Vigneron

Réalisation graphique : Atelier graphique

Date de parution : Janvier 2024



27 place Saint-Thiébault 57000 METZ tél. : 03 87 21 99 00 | contact@aguram.org